



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 124.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	22	Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 7 décembre 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. BOISSET. DUBLIN. FERRARI. GADEN. PEGOURIE. MANERO. MONTAGNER. MUSARD. VICENS. IGOUNET. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. ARMENGAUD. BALAGUE. DENES. FOISSAC. RICAUD. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à M. BOISSET. Mme PONS à M. ANDRE

Absents excusés : MM. POUVILLON. VALMY. Mmes DETUYAT. FABREGAS. LABORDE. OVADIA. PONS. ESTAUN. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. BOISSET.

Objet de la délibération : VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

Exposé :

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 novembre 2017, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :
 - . dépenses : 8 709 944 €
 - . recettes : 8 709 944 €

- investissement :
 - . dépenses : 2 957 068 €
 - . recettes : 2 957 068 €

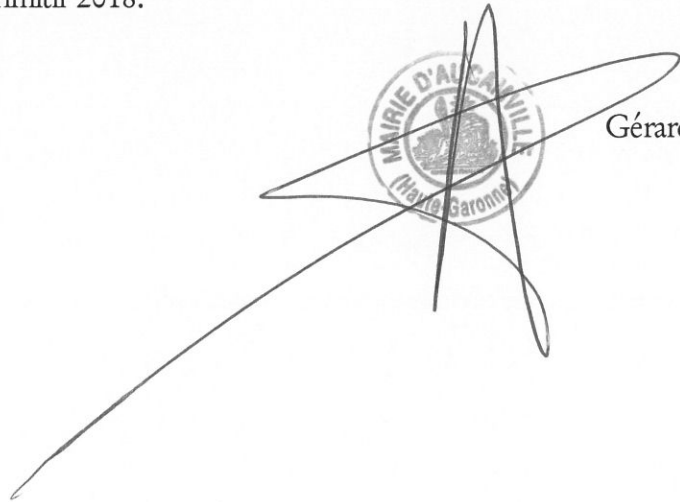
Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 novembre 2017,
 Vu l'avis de la commission des finances du 30 novembre 2017,
 Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le budget primitif 2018.



Le Maire,
Gérard ANDRE